



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E14390

VALABLE JUSQU'AU 26/09/2024

ÉDITÉ LE 22/12/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/1978

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 31/12/2015  
100 000

Raison sociale : SARL D'EXPLOITATION LHERMENIER

21 BIS AVENUE JEAN JAURÉS  
72100 LE MANS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC LE MANS

Siret : 382 745 412 00025

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 3240730

Assurance Responsabilité Travaux :  
MMA IARD 119665623

Assurance Responsabilité Civile :  
MMA IARD 119665623

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2023

Téléphone : 02 43 85 68 15

Portable : 06 62 91 68 14

Site Internet : www.lhermenier.fr

E-mail : rleduc@lhermenier.fr

Responsabilité légale :  
LEDUC RICHARD GÉRANT

Fax : 02 43 85 75 55

Effectif moyen : 33

Tranche de classification : EFF3

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	17/11/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	14/09/2022
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	22/09/2021

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	17/11/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	17/11/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE D'ANGERS  
81, RUE DES PONTS DE CE  
49000 ANGERS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.